



14^{ème} législature

Question N° : 31990

de M. Vitel Philippe (Union pour un Mouvement Populaire - Var)

Question écrite

Ministère interrogé > Anciens combattants

Ministère attributaire > Anciens combattants

Rubrique > rapatriés

**Tête d'analyse > politique à l'égard
des rapatriés**

Analyse > harkis

Question publiée au JO le : **09/07/2013** page : **7053**

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande des associations représentant les harkis et leurs familles, concernant le devoir de mémoire de la France envers les harkis restés en Algérie après le départ des troupes françaises. Pendant la campagne présidentielle, François Hollande avait promis, s'il était élu, de « reconnaître publiquement les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des harkis, le massacre de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil des familles transférées dans des camps en France ». Il avait dit en outre son intention « d'assurer aux harkis et à leurs descendants la reconnaissance de la République ». Les associations représentant les harkis et leurs familles souhaitent connaître les suites qui seront données à ces annonces, notamment dans le cadre d'une loi de reconnaissance et de réparation des préjudices moraux et des spoliations matérielles.